



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°072/2023

OBJET : Fixation des tarifs dans le cadre de la manifestation « Octobre rose » et du spectacle « Cyrano » du 25/11/2023

Le Conseil municipal a été convoqué le 20/09/2023 (article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 26 septembre 2023, à 20h15, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Saint-Michel, sous la présidence de Mme Brigitte VERMILLET, Maire.

Étaient présents : Mme Brigitte VERMILLET, Maire, M. Robert ALLY, Mme Jeannette BRAZDA, Mme Quynh NGO, M. Pascal LEROY, Mme Martine MUSA, Adjointes au Maire; Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, M. Claude DELOBEL, M. Albert BLOSSI, M. Yvon COADOU, M. Paulo RAMOS, M. Serge HOUZIEL, M. Daniel GIZZI, Mme Fabienne RIQUART, M. Thierry HORDESSEAUX, Mme Emmanuelle DI MAMBRO, Mme Laureen OLIVERES, Mme Caroline DELAIRE, M. Dany CAMACHO, Mme Valérie COUREAU, Mme Annette VIRLY RICHARD, Mme Jacqueline BENJADDI, M. Anthony BUNELLE, M. Gilles PRENELLE, Mme Carole PERSONNIER, Conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés : Mme Marie HAMIDOU donne pouvoir à Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, M. Jean-Jacques LEGRAND donne pouvoir à Mme Quynh NGO, Mme Philomène PINTO donne pouvoir à Mme Caroline DELAIRE, M. Michel RIEGERT donne pouvoir à M. Robert ALLY, M. Corentin LÉVY donne pouvoir à Mme le Maire, Mme Brigitte JARDEL donne pouvoir à M. Thierry HORDESSEAUX, M. Martial GAUTHIER donne pouvoir à Mme Annette VIRLY RICHARD

Était absent : M. Xavier DUGOIN

Mme Jeannette BRAZDA, Maire-adjointe, a été désignée dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : P.LEROY

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2313,

Vu la délibération n°020/2023 du Conseil municipal du 27 mars 2023 approuvant le budget 2023,

Considérant la manifestation « Octobre rose », organisée le 14 octobre 2023,

Considérant que ce rendez-vous a pour but de sensibiliser les morangissois sur la lutte contre le cancer du sein.

Considérant que ce rendez-vous a pour but également de mobiliser des fonds pour accompagner les malades du cancer du sein et de financer la recherche pour vaincre la maladie,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, après un vote à main levée,
FIXE les tarifs des manifestations organisées dans le cadre d'Octobre rose à :

- Tee-shirt enfant : 2 €
- Tee-shirt adulte : 5 €
- Course et marche solidaire : 5 €
- Spectacle culturel : 20 €

PRECISE que les recettes encaissées de ces ventes feront l'objet d'une délibération pour reversement d'une subvention à l'institut Curie.

FIXE le tarif du spectacle « Cyrano » programmé le 25 novembre 2023 à 10 euros

PRECISE que 2 euros par place seront reversés à l'association « les Ames bien nées »

DIT que les recettes encaissées de ces ventes feront l'objet d'une délibération pour reversement d'une subvention à l'institut Curie.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219104320-20230926-072-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

Madame le Maire
Brigitte VERMILLET



Délibération certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.